

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1858**

Amortissement

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-79991](#)

comme on porte un enfant. Cette âme est représentée alors sous la figure d'une jeune femme drapée et couronnée. Ce charmant sujet, empreint d'une tendresse toute divine, devait inspirer les habiles artistes de cette époque; il est toujours traité avec amour et exécuté avec soin. Nous donnons un bas-relief en bois du XIII<sup>e</sup> siècle existant à Strasbourg, et dans lequel ce sujet est habilement rendu (2). On voit, dans la chapelle du Liget (Indre-et-Loire), une peinture du XII<sup>e</sup> siècle de la mort de la Vierge; ici l'âme est figurée nue; le Christ la remet entre les bras de deux anges qui descendent du ciel.

Dans les vitraux et les peintures, la possession des âmes des morts est souvent disputée entre les anges et les démons; dans ce cas, l'âme que l'on représente quelquefois sortant de la bouche du mourant est toujours figurée nue, les mains jointes, et sous la figure humaine, jeune et sans sexe.

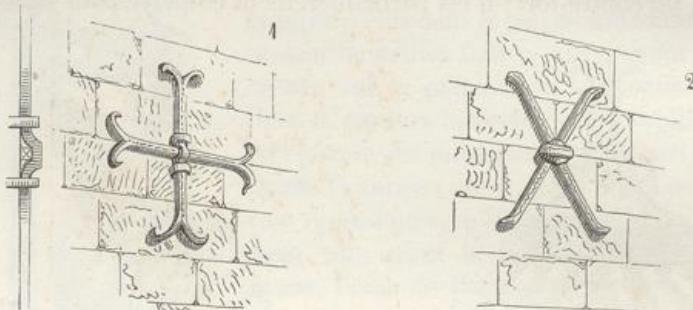
**AMORTISSEMENT**, s. m. Mot qui s'applique au couronnement d'un édifice, à la partie d'architecture qui termine une façade, une toiture, un pignon, un contre-fort; il est particulièrement employé pour désigner ces



groupes, ces frontons contournés décorés de vases, de rocailles, de consoles et de volutes, si fréquemment employés pendant le XVI<sup>e</sup> siècle dans les parties supérieures des façades des édifices, des portes, des coupoles, des

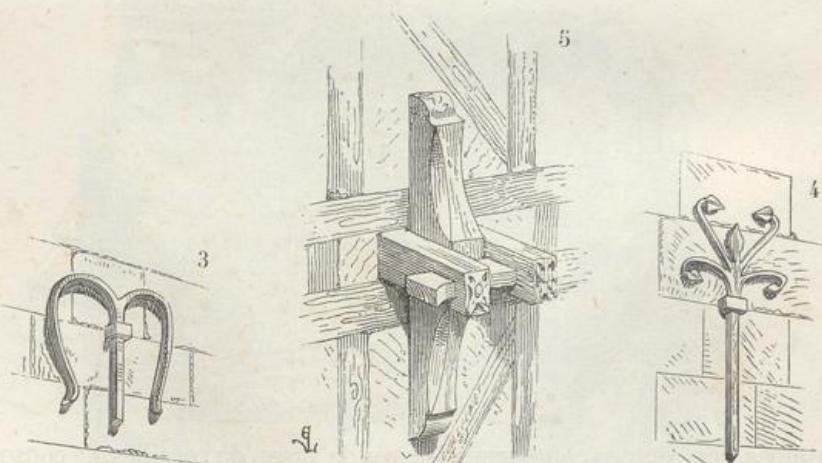
lucarnes. Dans la période qui précède la renaissance, le mot *amortissement* est également applicable à certains couronnements ou *terminaisons*; ainsi, on peut considérer l'extrémité sculptée de la couverture en dallage de l'abside de l'église du Thor (Vaucluse) comme un amortissement (1); de même que certains fleurons qui sont placés à la pointe des pignons pendant les XIII<sup>e</sup> (2), XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les têtes des contre-forts des chapelles absidales de la cathédrale d'Amiens, XIII<sup>e</sup> siècle (3), sont de véritables amortissements.

**ANCRE**, s. f. Pièce de fer placée à l'extrémité d'un chaînage pour maintenir l'écartement des murs (voy. CHAÎNAGE). Les ancre étaient bien rarement employées dans les constructions antérieures au XV<sup>e</sup> siècle; les crampons scellés dans les pierres, et les rendant solidaires, remplaçaient alors les chaînages. Mais, dans les constructions civiles du XV<sup>e</sup> siècle, on voit souvent des ancre apparentes placées de manière à retenir les parements extérieurs des murs. Ces ancre affectent alors des formes plus ou moins riches, présentant des croix ancrées (1), des croix de Saint-André (2);



quelquefois, dans des maisons particulières, des lettres (3), des rinceaux (4).

On a aussi employé, dans quelques maisons du XV<sup>e</sup> siècle, bâties avec



économie, des ancre de bois, retenues avec des *clefs* également de bois (5),